

## Tarifs 2022 pour travaux en régie

Valable dès le 1. janvier 2022  
TVA non comprise

### 1. Tarifs de régie

01	Ouvrier spécialisé / monteur service	Fr.	95.00 / h.
02	Chef monteur	Fr.	105.00 / h.
03	Contremaître / installateur électricien	Fr.	110.00 / h.
04	Responsable de projet / Technicien automation du bâtiment	Fr.	130.00 / h.
05	Ingénieur de projet / Directeur	Fr.	150.00 / h.

### 2. Déplacement

Ces heures sont imputées en plus des heures mentionnées sur le rapport de travail et facturées sur la même base. Pour des déplacements avec travail ne durant pas toute une journée, le temps vous sera facturé en proportion. Pour des travaux en régie lors de travaux en cours, aucun déplacement ne sera pris en considération.

### 3. Frais de déplacement

Dans nos tarifs horaires, les indemnités ne sont pas comprises. Celles-ci sont:

		Par jour	Par heure
01	Indemnité forfaitaire journalière	Fr. 140.00 / h.	Fr. 17.10 / h.
02	Repas de midi	Fr. 30.00 / h.	Fr. 3.70 / h.
03	Repas du soir	Fr. 30.00 / h.	Fr. 3.70 / h.

### 4. Suppléments sur les prix d'heure de régie Pos.1

01	En dehors des heures normales (06h00 – 19h00)	de 19h00 – 24h00	25%
02	En dehors des heures normales (06h00 – 19h00)	de 00h00 – 06h00	50%
03	Le dimanche et jours fériés	de 00h00 – 24h00	100%

### 5. Véhicule et moyen de transport

01	Travaux avec grue sur camion (grutier compris)	par heure de travail, RPLP exclu.	Fr.	175.00
02	Véhicule utilitaire / de service (max. 3.5 T)	par km	Fr.	1.50
03	Remorque	par km	Fr.	0.50
04	Voiture	par km	Fr.	1.00
05	Chariot élévateur avec manient	par heure	Fr.	110.00
06	Véhicule spécial / pont élévateur	d'après les frais de location		
07	Pont élévateur G+B avec participation aux frais de transport	par jour	Fr.	130.00
08	Pont élévateur G+B avec participation aux frais de transport	par heure	Fr.	20.00

### 6. Frais de matériaux

01	Verre simple 8/4	par m <sup>2</sup>	Fr.	26.00
02	Mastique	par kg	Fr.	7.00
03	Graisse pour crémaillères WDT	par kg	Fr.	39.50

**L'élimination des déchets, emballages, etc. sera effectuée et facturée selon accord convenu avec le client ou selon les frais effectifs.**

Le matériel et les prestations non prévus dans le contrat seront facturés selon le décompte du matériel et le temps de travail effectif.

19.10.2021